

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26/06/2024

DEPARTEMENT DU TARN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LABOULBENE

Membres en exercice : 10

Présents : 10

Date de convocation : 20/06/2024

Votants : 10

Date d'affichage : 25/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six juin, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur VIALA Didier, Maire ;

Présents : AMBERT Philippe, BARTHAS Sylvie, CAILLET Alain, JACQUET Patrice, LATTES Denis, LECLERE-KLEITZ Stéphanie, MARTY Violaine, REGI Fabienne, VIALA Didier, VIDAL Michel.

Absent excusé : néant

Secrétaire : MARTY Violaine

Quorum : 6

Ordre du jour

- ✓ Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 03/04/2024.
- ✓ Désignation d'un secrétaire de séance
- ✓ Intégration du centre-bourg de Réalmont au SIAH du Dadou
- ✓ Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité/gaz proposé par le SDET
- ✓ Avenant à la convention de concours technique de la SAFER
- ✓ Organisation des élections législatives
- ✓ Organisation du repas Patates du 14/09/2024
- ✓ Questions diverses

✓ **Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 03/04/2024**

Le Conseil municipal approuve le dernier procès-verbal sans observations. Le procès-verbal est signé par le Maire et Mme LECLERE-KLEITZ, secrétaire de ladite séance.

✓ **Désignation d'un secrétaire de séance**

Mme Violaine MARTY est désignée secrétaire de séance.

✓ **Intégration du centre-bourg de Réalmont au SIAH du Dadou**

Le Maire informe l'assemblée que le Comité Syndical du SMAH du DADOU a, par la délibération N° 2024-007 en date du 5 avril 2024, approuvé l'intégration du centre bourg de Réalmont dans son périmètre d'action.

En application de l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante de chaque commune ou communauté membre dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur cette intégration.

A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SE PRONONCE EN FAVEUR** de l'intégration du centre bourg de Réalmont dans le périmètre d'action du syndicat du Dadou.

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26/06/2024

- **APPROUVE** la délibération du Comité Syndical du SMAH du DADOU portant intégration du centre bourg de Réalmont dans le périmètre d'action du syndicat du DADOU.

(Délibération n°2024/12)

- ✓ **Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité/gaz proposé par le SDET**

Le Maire présente la proposition d'adhésion au marché d'achat d'électricité et gaz organisé par le SDET et d'autres syndicats d'électrification pour une durée de 3 ans.

Considérant que la commune de Laboulbène, au regard de ses propres besoins, n'a pas intérêt à adhérer à ce groupement de commandes proposé par le SDET,

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de refuser l'adhésion de la commune de Laboulbène au groupement de commandes précité pour :

- o l'acheminement et la fourniture d'électricité et de gaz naturel ;
- o la fourniture de services d'efficacité énergétique qui y seront associés.

(Délibération n°2024/13)

- ✓ **Avenant à la convention de concours technique de la SAFER**

Le Maire rappelle que la Commune de LABOULBENE est adhérente à Vigifoncier, l'outil d'intelligence foncière de la SAFER qui lui permet de réaliser une veille foncière opérationnelle et de mettre en œuvre ses stratégies foncières.

La convention liant la commune à la SAFER a été signée le 27/09/2016. Depuis cette date, Vigifoncier s'est enrichi de nouvelles fonctionnalités, certains tarifs ont évolué (par délibération du Conseil d'Administration en 2017 et en juin 2023) et le contenu des conventions s'est étoffé. Il est donc nécessaire de mettre à jour l'engagement qui lie la commune à la SAFER.

Le Maire donne lecture de la nouvelle convention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la convention de concours technique

(Délibération n°2024/14+avenant)

- ✓ **Organisation des élections législatives**

Suite à la dissolution de l'Assemblée Nationale par le Président de la République, des élections législatives anticipées se tiendront les 30/06 et 07/07/2024. La salle des fêtes étant louée les 2 weekends, le bureau de vote se tiendra dans la Mairie et le repas se fera au café Chez Suzette.

- ✓ **Organisation du repas Patates du 14/09/2024**

Le Conseil municipal de Montpinier est d'accord pour faire le repas Patates en commun avec Laboulbène, il demande une réunion avec les élus des 2 communes pour discuter de l'organisation du repas.

- ✓ **Questions diverses**

- **Travaux à Fontarel** : le Maire informe les conseillers que le SDET va rajouter un transformateur électrique, changer celui de 13 Vents et enterrer la ligne de Fontarel au château. Le poteau de M. PONTIC va être supprimé.
- **Nouveau Café** : les élus ont visité le chantier ce soir et une réunion avec M. RICARD, électricien, est prévue demain soir.

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26/06/2024

- **Voirie** : M. LATTES a assisté à une réunion de commission la semaine dernière : la CCLPA est en train de mettre à jour l'ensemble de la voirie transférée. Une partie de la Route d'Hauterive (au niveau de Montsarrat) n'a pas été transférée à la CCLPA. M. VIALA contactera M. PONS.
- **Recensement de la population** : le Maire informe que le recensement se tiendra du 16 janvier au 15 février 2025. Le Conseil propose d'en informer les habitants par mail. Deux habitants seront contactés pour savoir s'ils sont intéressés pour être agent recenseur et coordonnateur communal.
- **Café Chez Suzette** : le café du 14 est avancé au 7 juillet en raison du jour férié et pour être groupé avec le second tour des élections législatives. Food-truck : soleil vanille (réunionnais). M. CAILLET contactera des musiciens
- **Demande de prêt de la salle par un coach sportif** : le Maire dit que M. PAUZIES, coach sportif, n'a pas recontacté la mairie pour mettre en place les séances le mardi soir à partir de 19h. Sinon voir avec Adrien, coach sportif également.
- **Remplacement des menuiseries de la salle des fêtes** : Le Maire informe qu'une subvention de 7 818 € a été attribuée par la Préfecture au titre de la DETR 2024 pour ce projet.
- **Bilan opération « Nettoyons la nature »** : cette première édition a été une réussite, à refaire l'année prochaine.

Suivent les signatures :

Le Maire,
Didier VIALA

La secrétaire de séance
MARTY Violaine